



Mesures catégorielles 2022 - Réunion du 9 juin 2022 : RIFSEEP 2022

Déclaration CGT

L'augmentation des prix à la consommation notamment sur des produits de base comme la farine, les pâtes, le riz, les œufs, les huiles ... et pratiquement plus de 1 euro par litre pour le carburant depuis le début de l'année, imposent à l'État d'augmenter les salaires des fonctionnaires. D'autant que lorsque les prix augmentent, les taxes augmentent donc l'État dispose de plus de ressources.

C'est pourquoi la CGT revendique une augmentation générale des salaires pour les salariés du privé comme du public, la mesure la plus efficace dans la fonction publique étant l'augmentation de la valeur du point d'indice qui a régressé de 20 % depuis 20 ans par rapport au coût de la vie, y compris pour les salaires des agents contractuels.

Nous ne nous opposons pas aux mesures catégorielles, mais elles ne résolvent pas l'essentiel des difficultés rencontrées par les agents, alors que les collègues sont de plus en plus nombreux à basculer dans la précarité. De surcroît, lorsque les mesures catégorielles portent sur les régimes indemnitaires, elles ont un effet néfaste sur notre système de solidarité, car elles augmentent immédiatement le salaire net, mais ne contribuent pas pour les branches retraites, maladie et famille.

Ainsi, les actifs qui partent en retraite cette année, auront une pension amputée de 20 % par rapport à ceux qui partaient il y a 20 ans, alors que la durée de cotisation a augmenté ! C'est pourquoi la CGT revendique l'intégration des primes à caractère de complément salarial dans le salaire statutaire, pour améliorer les retraites.

Quelques semaines avant l'élection présidentielle, la ministre de la fonction publique, Amélie de Monchalin, avait annoncé une possible augmentation du point d'indice. Cette perspective ne semble plus être une urgence une fois le Président Macron réélu. Depuis les 27 avril il n'y a plus que des promesses floues en faveur du pouvoir d'achat.

Vous nous présentez des mesures, mais nous ne disposons pas de tous les chiffres. Pour la catégorie B que ce soit pour les TSDD ou pour les SACDD nous n'avons pas les effectifs pour l'évolution du groupe 3 au groupe 2. Il manque aussi plusieurs éléments comme notamment la cotation des postes qui n'est toujours pas réalisée par les services. De plus, malgré vos engagements, beaucoup d'agents qui ont basculé au RIFSEEP attendent leur fiche financière.

Pour toutes les mesures que vous envisagez, les chiffres relatifs aux effectifs ne comprennent pas les établissements publics. Une nouvelle fois nous exigeons que le ministère finance les mesures catégorielles pour tous les agents, quelle que soit leur affectation : service central, service déconcentré ou établissement public. C'est une question de justice sociale ; car sans ce financement, les établissements publics devront faire des économies pour appliquer ces mesures, l'unique possibilité étant souvent de supprimer des effectifs !

Nous n'avons trouvé aucune mesure portant sur les événements de carrière, l'administration ne propose que de revaloriser les socles. **Pourquoi ne pas revaloriser la promotion des A administratif au niveau d'un A technique comme le revendique la CGT ? Il y a actuellement une différence de 1 500 €. Pourquoi ne pas valoriser l'expérience des Attachés dès lors qu'ils atteignent le 6ème échelon comme les ITPE ?**

Pourquoi réévaluer seulement les socles des attachés en administration centrale et service déconcentré d'Ile-de-France ? Les attachés de province sont tout aussi concernés par l'augmentation du coût de la vie, celle-ci étant notamment similaire à la région parisienne dans les grandes métropoles, par exemple pour ce qui est de l'augmentation du prix du m².

Si nous prenons acte de la revalorisation des salaires les plus bas, le tassement des rémunérations entre les catégories C et B du fait de la déconsidération des catégories B ne peut nous satisfaire dès lors qu'il s'agit d'un quart des effectifs du ministère ! Depuis la fusion des corps de contrôleurs et des TSE, leur régime indemnitaire et leur déroulement de carrière n'ont pratiquement pas évolué.

Nous exigeons en urgence l'ouverture d'un chantier de revalorisation des grilles de la catégorie B et d'un plan de requalification en catégorie A. Nous demandons la suppression de la grille du premier niveau de B et nous dénonçons la requalification de postes de catégorie C exploitation en B EEI. Par ailleurs, nous revendiquons des postes statutaires en face de chaque promotion.

Nous dénonçons la faible revalorisation des ASS (Assistants Services Sociaux) en dessous du maximum de la catégorie B, alors qu'ils sont au niveau de la catégorie A. De même la revalorisation des CTSS (Conseillers Techniques des Services Sociaux) est insuffisante.

Dans les éléments présentés, vous proposez à nouveau une augmentation de l'assiette du **CIA**, sans toucher à la fourchette de répartition. Cette augmentation s'exprime en pourcentage, avec **+ 33 % pour les A plus et + 10 % pour les autres corps, à l'exception de la catégorie C**. Tout d'abord, les agents ne vivent pas avec des pourcentages et l'augmentation des prix n'est pas proportionnelle à l'appartenance à une catégorie de la fonction publique. Mais plus encore, nous revendiquons que ces augmentations soient intégrées sur l'IFSE.

Enfin, vous nous présentez ces évolutions, mais nous déplorons de ne pas avoir le spectre complet incluant par exemple le corps des ITPE, des géomètres, des ITGCE* ... même si vous nous avez envoyé (en fin de matinée !) une fiche récapitulative de l'ensemble des mesures catégorielles 2022.

Nous sommes particulièrement inquiets concernant la réévaluation indemnitaire fixée au plus large à 4 ans. Nous exigeons une révision annuelle sur la base du plancher de 200 € par agent hors mesures catégorielles.

Pour conclure, nous rappelons également que le ministère a imposé pour les corps techniques le paiement de l'année de retard sur 6 ans. Or, sans revalorisation compensant le coût de la vie, certains collègues souhaitent le versement en 1 an de l'intégralité de l'année de retard. Dans tous les cas, il faut prendre en compte l'impact de ce versement que ce soit au niveau fiscal ou au niveau de l'inflation.

La CGT maintient sa revendication d'un versement défiscalisé en une fois. Si le ministère persiste à étaler la remboursement sur 6 ans, cette dette doit alors s'accompagner d'une revalorisation tenant compte de l'inflation (réactualisation annuelle du montant de la dette).

C'est d'autant plus possible qu'avec l'augmentation des prix, la TVA offre plus de rentrée fiscale au budget de l'État. Dans le cas contraire, les agents seront fondés à se mobiliser par tous les moyens, y compris par le contentieux.

Merci de votre attention.

* Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État